

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° DN630

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann et Mme Poueyto

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 51 par la phrase suivante :

« Ce pôle d'excellence devra contribuer, comme celui déjà existant à Rennes, à créer une véritable synergie entre les laboratoires de recherche cyber, les grands groupes, les PME/TPE innovantes et les étudiants cyber de l'École Polytechnique. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer plus largement l'objectif de créer une véritable synergie entre le public et le privé dans la création de ce Pôle d'excellence au sein de l'École Polytechnique. Cet amendement permet aussi d'intégrer les PME et TPE dans la formation des menaces cyber, qui sont souvent les acteurs les moins bien équipés pour faire face à ce nouveau type de menace.